

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

1994

DECRET N° 94-29 du 10 FEVRIER 1994
/MFPRA.DGFP.DGCA.YO.
Portant Promotion au titre de l'année
1989, des Inspecteurs Principaux des
Cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Douanes, en tête: OSSETE NIAMBA
(Sévérin Valenco.)

S I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

D.G.B.

(/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant Refonte du
Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°62/498/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des Cadres de la catégorie A,
hiérarchie I ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n°59/178 du 21 Août 1959, portant Statut commun
du Personnel des Douanes ;
(/u le décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965, réglant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1970, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

D.G.C.F.

d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit
des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations
administratives ;
(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993, portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993, portant organisa-
tion des intérimaires des Ministres ;
(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement
sur le soldo des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 94-28 /MFPRA.DGFP.DGCA/SAV. du 10 FEVRIER
1994, portant Inscription au tableau d'avancement au titre de
l'année 1989, des Inspecteurs Principaux des Cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Douanes ; en tête: OSSETE NIAMBA (Sévérin Valenco) ;

D E C R E T E :

Article 1er : Sont promus aux échelons supérieurs ci-après au titre de l'année 1989, les Inspecteurs Principaux des Cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Douanes dont les noms suivent, ACC = Néant.

Au 2° échelon, indice 1680.

- OSSETE-NIAMBA Sévérin Valence, pour compter du 29.11.1989 B/VILLE

Au 3° échelon, indice 1820.

- KIBAMBA Pierre, pour compter du 11.10.1989 Brazzaville

Au 4° échelon, indice 1950.

- ISSAMBO Gaston Ruben, pour compter du 29.04.1989 Brazzaville

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 10 FEVRIER 1994

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives ;

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS :

JORC 1
DGFP/MOCA 2
D.G.B. 2
DGCF 2
DGD-SP 2
DRD/BVZ 2
INTERESSES 3
DOSSIERS 0